

Membres de la Commission (élus jusqu'aux prochaines élections de mars 2016)

CHALLAMEL Jean Claude – Président 06.32.09.65.36 jcc.mcr@wanadoo.fr
LIOGIER André – Vice-Président 06.30.48.95.24 andre.liogier@aliceadsl.fr

Membres

BESSON Gérard	06.71.78.84.09	besson85@gmail.com
BLONDON Yvon	06.09.45.40.10	yvon.blondon@orange.fr
CHOVET Felix	06.10.50.54.08	felix.chauvet@orange.fr
DUBOIS PAGANON Eric	06.85.82.03.49	eric.duboispaganon@free.fr
GAUZY Pascal	06.80.67.95.29	gauzy.mp@wanadoo.fr
LADREYT Odile	06.16.02.06.21	odile.ladreyt@sfr.fr
LALANDE Jean-Pierre	06.12.87.97.25	jeanpierre.lalande@gmail.com
MILANI Alain	06.72.14.23.25	milani.alain@orange.fr
QUEZEL AMBRUNAZ Gilbert	06.24.67.43.77	gilbert.quezel@wanadoo.fr
RABBIA Pierre	06.16.24.88.19	mcttg@hotmail.fr
ROCHE Paul	06.85.81.19.64	rochepaulxborsat@orange.fr
SAULMIER Laurent	06.78.03.28.18	laurent.alpmoto@gmail.com

Représentant Quad BESSON Romain
 Représentant Pilotes ANNELOT Rémy

Le-quadiste@hotmail.fr
remyannelot@hotmail.fr

LA LIGUE RHONE-ALPES met en compétition pour la saison 2016 les Championnats suivants :

Dénomination des CHAMPIONNATS de LIGUE	Délégués	Téléphone Délégués	Attribution N° de course	Engagements en ligne sur le site https://www.engage-sports
MX1 / 250cc 2T à 450cc 4T et +	M. André LIOGIER	06 30 48 95 24 andre.liogier@aliceadsl.fr	Par la Ligue	engage-sports
MX2 / 125cc 2T à 250cc 4T Roulent avec les Féminines	M. André LIOGIER	06 30 48 95 24 andre.liogier@aliceadsl.fr	Par la Ligue	engage-sports
125cc	Mme Odile LADREYT	06 16 02 06 21 odile.ladreyt@sfr.fr	Par la Ligue	engage-sports
Espoir 65cc	M. Dorian HUGUES	06 80 93 61 74 dorian@hugues.biz	Par la Ligue	engage-sports
Espoir 85cc (150cc 4T interdit)	M. Dorian HUGUES	06 80 93 61 74 dorian@hugues.biz	Par la Ligue	engage-sports
Féminin Roulent avec les MX2	M. André LIOGIER	06 30 48 95 24 andre.liogier@aliceadsl.fr	Par la Ligue	engage-sports
Side-car	M. Bruno PERRUSSEL-MORIN	06 88 85 69 51 nono6946@hotmail.com	Par la Ligue	engage-sports
Vétérans	Mme Odile LADREYT	06 16 02 06 21 odile.ladreyt@sfr.fr	Par la Ligue	engage-sports
Motos Anciennes	M. Eric LAGRANGE	06 15 18 83 05 leo.eric.lagrange@gmail.com	Par la Ligue	engage-sports
Quads	M. Pascal GAUZY	06 80 67 95 29 gauzy.mp@wanadoo.fr	Par le Délégué	engage-sports

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 1	de 65 jusqu'à 85cc		85cc	150cc
Classe 2 - MX 2	100cc	150cc	175cc	250cc
Classe 3 - MX 1	151cc	300cc	251cc	450cc
Classe 4 - MX 3 (classés en MX1)	301cc	500cc	451cc	650cc
Side-Car	350cc	750cc	350cc	1000cc
Quad	85cc	750cc	250cc	750cc

IMPORTANT : 1 épreuve ne pourra compter que 12 manches maximum

Un pilote ne pourra participer qu'à un seul Championnat dans la même journée

- Les Championnats sont ouverts à tout Pilote de Motocross de la Ligue Rhône-Alpes titulaire d'une licence FFM (NCO, NJ2, NJ3, NJ3C, NJ1, MAT, Inter, Européenne).
- Les licences « une manifestation » pourront être acceptées par l'organisateur (pas de classement cumulé avec ce type de licence). L'application informatique, pour pré-compléter les demandes de licences est disponible sur www.ffmoto.org/journee-licence. Le pilote se présentera le jour de l'épreuve avec le formulaire de licence « une manifestation » et son règlement, une pièce d'identité et l'original du certificat médical (complété, daté, cachet et

signature du médecin) qu'il devra laisser au Club organisateur. Le certificat médical devra obligatoirement porter la mention suivante : **NE PRESENTE PAS DE CONTRE-INDICATION MEDICALE A LA PRATIQUE MOTOCYCLISTE Y COMPRIS EN COMPETITION**. Si incomplet ou suspect, le pilote sera refusé ou devra obtenir un certificat médical conforme.

- **Le classement général des Championnats sera établi d'après les résultats de TOUTES les EPREUVES.**
- **La demande de votre numéro de course est à faire soit auprès du secrétariat de la Ligue soit auprès de votre Délégué.** Elle devra obligatoirement être faite sur le formulaire « DEMANDE DE NUMERO » et accompagnée d'un chèque de caution de 200 € à l'ordre de la Ligue (pour prêts des transpondeurs). Le numéro sera effectif après réception de la demande de numéro et du chèque. Le chèque sera détruit en fin d'année sauf sur demande du pilote.
- **LUTTE CONTRE LE BRUIT** : Toutes machines anormalement bruyante seront exclues de la séance d'essai ou de la manche en cours. La Direction de Course présentera au Pilote fautif un drapeau noir à rond orange ainsi qu'un panneau portant le numéro de course de la machine concernée. Le Pilote devra quitter immédiatement la piste et rentrer au stand au ralenti.
- **Plus de bruit dans le parc pilotes après 22 H.**
- **Parc coureurs** : Chaque véhicule de pilote devra être stationné correctement, laisser des allées de circulation (attention à la place en fonction du parc et du nombre de pilotes). Chaque véhicule devra être muni d'un extincteur conforme aux normes en vigueur.
- **Tapis environnemental** : Toute intervention mécanique doit se faire sur un tapis environnemental sous peine de sanction.
 - 1^{ère} infraction, le Jury prendra une sanction : 1 avertissement sur le cahier des sanctions qui sera noté également sur le livret technique.
 - 2^{ème} infraction, le Jury prendra une nouvelle sanction + amende de 50 €

COMPORTEMENT

- L'utilisation d'une mini moto et tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit et au parc coureurs, sanction immédiate : **EXCLUSION DE LA COURSE.**
- **Tout pilote engagé sur une épreuve se doit d'avoir un comportement correct, il est responsable de ces accompagnateurs autant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve.**
- **DES LORS OU UN LICENCIÉ EST SUR LE SITE, DANS LE CADRE D'UNE ORGANISATION OU D'UNE EPREUVE, IL EST TENU DE RESPECTER LES CONSIGNES DES ORGANISATEURS, DU DIRECTEUR DE COURSE OU D'UN OFFICIEL.**
- **Aucune intervention de parent ou ami ne sera tolérée dans le déroulement de l'épreuve.**
- **Les pilotes qui ne respecteront pas ces règles seront sanctionnés par le Jury de l'épreuve par une sanction voir l'exclusion de l'épreuve.**

Pour les clauses non évoquées dans les règlements des Championnats de Ligue, se référer au règlement du Championnat Fédéral de l'année 2016 ainsi qu'au code sportif et ses annexes.

1) Les Points

Tout Pilote participant à un Championnat de France ou Coupe, en concurrence de date avec un Championnat de ligue de motocross, dans la même série, se verra réattribuer ces points en Championnat de Ligue (si + de 2 manches, les 2 meilleurs résultats seront retenus).

Afin de prétendre à ces points le pilote devra avoir participé au minimum à 50% DES EPREUVES inscrites au calendrier du Championnat de Ligue

Pour être définitivement classé en championnat de ligue le pilote devra avoir participé au minimum à 50% des épreuves inscrites au calendrier du Championnat de ligue

Pour être classé, le pilote devra avoir franchi le drapeau à damier.

IMPORTANT : Tous les pilotes qui vont à une course annexe le jour d'une épreuve de Ligue perdront leurs points acquis (sauf en Championnat de France)

2) Course par équipes

Pour la Coupe des Régions de France 2016 :

Les 6 pilotes représentant la LMR R.A. et un Délégué recevront chacun une indemnité kilométrique selon le tarif en vigueur soit : 0,44 € par km x distance adresse de licence au lieu de l'épreuve x 2 (aller-retour).

La commission sélectionnera les meilleurs pilotes.

Un pilote refusant sa sélection ne pourra participer à une quelconque épreuve à la même date (article 8 du chpt de France).

Si elle se déroule le même jour qu'un Chpt de Ligue, chaque pilote se verra attribuer des points en fonction de sa place (ex 1^{er} LMR R.A. = 50 pts, 2^{ème} = 44 pts, etc...)

Inter Ligue :

Les 13 premiers en 65cc, les 15 premiers en 85cc, 125cc, MX2, MX1 et Vétéran du classement provisoire du Championnat de Ligue (y compris les points des autres Chpt de France) seront sélectionnés par la Commission Cross.

Ils seront tenus d'y participer, et SI BESOIN la commission fera appel à d'autres pilotes selon l'ordre du classement provisoire jusqu'à obtenir le nombre de pilotes suffisant par série.

Cette épreuve compte pour le Championnat de Ligue. Chaque pilote participant aura un bonus de 5 pts pour participation plus les points selon le barème de la Ligue en tenant compte du classement scratch (ex 1^{er} LMR R.A. = 50 pts, 2^{ème} LMR R.A. = 44 pts, etc...)

3) Organismes

IMPORTANT : Il ne peut y avoir, sur un même weekend, 2 épreuves motocross différentes accueillant les mêmes catégories en Championnat de Ligue ; les litiges seront tranchés par le Comité Directeur de la Ligue R.A. De plus, à partir de l'année 2016, les essais libres ne pourront, en aucun cas, débiter le samedi avant 13 H, sauf si le vendredi avant l'épreuve est un jour férié.

A la demande du club, le collège des Officiels s'occupera de déléguer sur chaque épreuve les Officiels.

Le Directeur de Course doit être étranger au club organisateur.

10 jours avant l'épreuve, le Club responsable de ses Commissaires de piste devra envoyer sa liste d'OCP avec les n° de licences, au Directeur de Course à la Ligue et au Président de la Commission.

Rappel : un Club organisateur doit avoir au minimum 5 Commissaires licenciés dans son Club qui seront disponibles le jour de l'épreuve.

L'organisateur devra respecter le cahier des charges 2016 et prévoir :

- * l'accueil correct des Commissaires et des Officiels Délégués,
- * des tickets repas, boissons et entrées à la charge de l'organisateur,
- * un local de chronométrage fermé,
- * un emplacement couvert pour le contrôle technique et administratif.
- * zone panneauteurs
- * un abri pour l'écran d'affichage et une alimentation électrique 220 W installée par le club organisateur
- * un panneau d'affichage et une personne en charge
- * une sonorisation efficace (piste et parcs pilotes) en respectant la distance par rapport à la cabine de chronométrage
- * pour chaque pilote, délivrer quatre entrées gratuites en solo et cinq entrées gratuites en side-car :

avec accès piste :

- Solo : 1 pilote ; Side-car : 2 pilotes
- 1 mécanicien, titulaire d'une licence F.F.M. de l'année en cours (2 passes pour le side-car)
- 1 panneauteur, titulaire d'une licence F.F.M. de l'année en cours

sans accès piste :

- 1 accompagnateur.

* Pour les organisations avec des promoteurs, il sera demandé 2 invitations accès piste pour la Commission de Motocross, jointes au dossier d'épreuve envoyé à la Ligue.

Tous les engagements des Championnats 2016 se feront en ligne sur le site engage-sports <https://www.engage-sports>.

4) Circuit

Les circuits devront être conformes à la réglementation FFM, au code sportif et annexe.

Les circuits seront homologués tous les 4 ans par la Préfecture.

POUR L'HOMOLOGATION D'UN CIRCUIT A LA JOURNEE, LE CLUB DOIT PREVOIR UNE VISITE DE SECURITE ENVIRON 10 JOURS AVANT L'EPREUVE.

Le matin de l'épreuve, le Directeur de Course et les Commissaires sportifs devront vérifier si le circuit est conforme au rapport d'homologation. En cas de non-conformité, l'épreuve pourra être annulée.

Au vu des nouvelles réglementations il serait souhaitable que chaque club organisateur prévoise un fut pour la récupération des huiles usagées dans le parc coureurs et prévoir des bennes à ordures.

5) Visa

DEUX à TROIS mois avant la date de l'épreuve, les dossiers d'épreuves devront être envoyés au secrétariat de la Ligue qui les transmettra à la FFM après visa du Président de la Commission. Ces dossiers seront composés des éléments suivants :

- LE REGLEMENT PARTICULIER (Type FFM)
- LE CAHIER DES CHARGES 2016 (document visé par le Club)
- LA LISTE DES OFFICIELS (1 ODC, 3 OCS, OCT en nombre suffisant)
- LA LISTE ET LE NOMBRE DES COMMISSAIRES DE PISTE (minimum selon l'arrêté préfectoral)
- L'HOMOLOGATION PREFECTORALE DU CIRCUIT
- LE PLAN DU CIRCUIT
- L'ATTESTATION D'ASSURANCE

- L'ATTESTATION DE PRESENCE DU MEDECIN
- L'ATTESTATION DE LA PRESENCE D'UNE AMBULANCE
- L'ATTESTATION DE PRESENCE DES SERVICES DE SECURITE

Délais de dépôts des dossiers en préfecture (ces dates sont variables selon la volonté des Préfectures) :

- Dossiers d'épreuves sur circuit homologué : au moins 2 mois avant la date de la manifestation
- Dossiers d'épreuves sur circuit non homologué : au moins 3 mois avant la date de la manifestation
- Première demande d'homologation d'un circuit : au moins 3 mois
- Demande d'homologation d'un circuit arrivant en fin d'homologation : au moins 3 mois

6) Note pour les pilotes

Transpondeur : pour la saison 2016, le chronométrage des machines s'effectue par transpondeur.

Le Pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité avec sa licence 2016.

Le contrôle administratif aura lieu => le samedi de 16 h 30 à 19 h 30 et le dimanche de 6 h 45 à 7 h 30

Le contrôle technique aura lieu => le samedi de 16 h 30 à 19 h 30 et le dimanche de 6 h 45 à 7 h 45

Passé ces heures, plus aucun pilote ne sera pris et sera donc considéré comme absent.

Si en cours de manche une machine est jugée trop bruyante, le Directeur de Course pourra l'exclure de la manche et demandera à un commissaire technique une vérification avant la manche suivante.

Drapeau jaune (AGITE) : Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter, les roues de la moto doivent rester en contact avec le sol.

Drapeau blanc avec croix de st André : personnel médical sur la piste, roulez avec une extrême prudence. Défense de dépasser, les roues de la moto doivent rester en contact avec le sol.

Le pilote ne respectant pas les drapeaux sera sanctionné par l'exclusion immédiate de la manche.

Lors de chaque manifestation, les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront restituer au responsable des transpondeurs dès leur épreuve terminée (dans les 30 mn après la fin de leur course).

Ce transpondeur est sous l'entière responsabilité du concurrent pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration de ce matériel est à votre charge. Pour fixer le transpondeur sur la machine, chaque pilote devra s'équiper d'un support.

Il devra être placé à l'avant de la moto sur la fourche.

Tout pilote n'ayant pas rendu son transpondeur le dimanche soir, devra le resituer AU RESPONSABLE DU CHRONOMETRAGE avant le jeudi suivant l'épreuve, dans le cas contraire son chèque de caution de 200 € sera encaissé.

Cette clause sera strictement respectée.

Numéro de Course :

Le numéro attribué sera définitif à condition que le Délégué ou le secrétariat de la Ligue reçoive la demande de numéro complète et le chèque de caution de 200 €.

Les pilotes de la Ligue R.A. qui souhaitent conserver le N° qui leur a été délivré en 2015 seront prioritaires jusqu'au 31 janvier 2016, à condition qu'ils aient envoyé leur demande de N° avec le chèque de caution de 200 €.

Les N° des Pilotes hors Ligue ne seront validés qu'à partir du 01 février 2016.

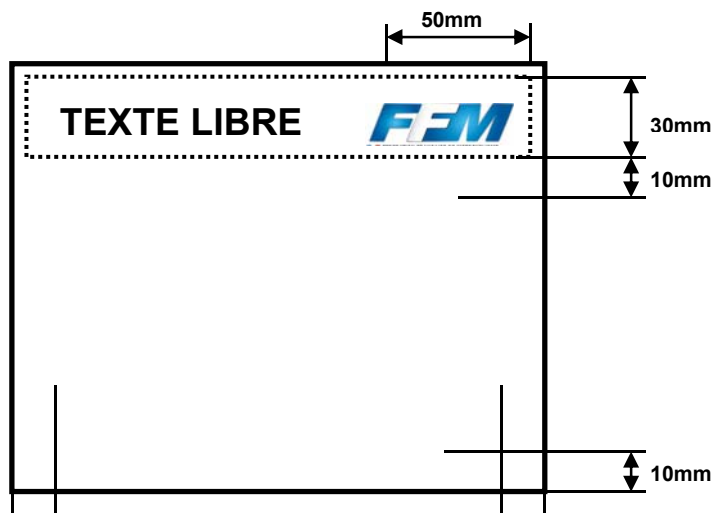
L'inscription d'un pilote sur le site engage-sports sera validée à condition que le secrétariat de la Ligue ou le Délégué (uniquement pour les quads) ait reçu la demande de N° avec le chèque de 200 €.

La confirmation du N° sera envoyée par mail.

Le livret technique du pilote sera distribué le jour de la première épreuve par les Délégués des Championnats respectifs. Le pilote devra présenter IMPERATIVEMENT son livret technique sur chaque épreuve.

Schéma Plaque numéro frontale

Dimension logo FFM : Largeur : 50mm ; Hauteur : 20mm



Plaque numéro latérale : couleur du fond blanc numéro noir ou fond noir numéro blanc

Sur les plaques numéros latérales du motocycle doit toujours figurer :

1. Le numéro du coureur, conformément au Règlement Général des Championnats de Ligue de motocross.

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros réfléchissants sont interdits. Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur les plaques numéros latérales :

1. Hauteur du numéro 100 mm
2. Largeur de chaque chiffre 70 mm
3. Largeur des traits 25 mm
4. Espace entre deux chiffres 15 mm

Protections :

* Protection dorsale OBLIGATOIRE.

* Pectorale fortement conseillée.

Normes des équipements 2016 : Gilet- Pectoral/Thoracique (par-pierres) – Dorsale

PECTORALE / THORACIQUE * (par-pierres)	PROTECTION DORSALE	GILET DE PROTECTION : ENSEMBLE
EN 14021	EN 1621-2 ou EN 1621-4	Pectorale : EN 14021 Dorsale : EN 1621-2 ou EN 1621-4
avec Pictogramme ou Label FFM		
  		

Bruit :

Des contrôles de bruit auront lieu sur chaque épreuve, avant ou pendant l'épreuve (tolérance 113 dB/A maximum selon la méthode « 2m max »). Si les décibels sont supérieurs à 113, le pilote devra mettre un réducteur de bruit

- Prix de vente d'un réducteur : 70 €
- Tarif de location pour une manifestation : 30 € avec caution de 80 €

Les casques :

LES NORMES VALIDEES POUR 2016 SONT A L'EXCLUSION DE TOUTES AUTRES NORMES :

Europe : ECE 22- 05 => une étiquette blanche cousue sur la sangle de maintien ou sur la coiffe intérieure.

Japon : JIS T 8133 – 2007 – 2005 => un adhésif collé sur le calotin sous la coiffe.

USA : SNELL M 2005 M 2010 => un adhésif collé sur le calotin sous la coiffe.

7) Engagements 2016 : en ligne sur le site internet <https://ffm.engage-sports.com>

Les pilotes Rhône-Alpes sont soumis à un droit d'engagement de 45 € par épreuve (transpondeurs compris).

Les pilotes des Ligues extérieures sont soumis à un droit d'engagement de 55 € (45 € + majoration de 10 € pour engagement pris à partir de J – 13).

Aucun tarif d'engagement ne pourra être inférieur à ceux prévus par le présent règlement.

Les engagements aux divers Championnats de Ligue sont gérés uniquement par FFM.ENGAGE-SPORTS avec paiement par carte bancaire :

- 45 € jusqu'à J - 14 à minuit (ex. course le dimanche 13 mars fin dimanche 28 février à minuit).
- passé ce délai le droit d'engagement sera majoré de 10 € soit tarif de l'engagement à 55 €.

Un pilote pourra s'engager pour tout le Championnat s'il le désire (voir les conditions) et sera prioritaire.

Si J – 14 (à minuit) avant l'épreuve, le nombre des engagements est insuffisant, le plateau pourra être complété par des pilotes hors ligue de même cylindrée avec un engagement de 55 € (45 € + majoration de 10 € pour engagement pris à partir de J – 13).

Les engagements seront clos à J - 4 à minuit (ex. course le 13 mars fin le mardi 8 mars à minuit)

Après aucun engagement ne sera possible sur le site.

Si des places sont disponibles, un pilote pourra s'inscrire sur place, le samedi avant 19 h, une seule fois dans l'année, le droit d'engagement sera de 65 €.

En cas de désengagement d'une épreuve sur le site engage-sports (hors certificat médical) la somme de 10 € sera retenue du montant de l'engagement (suivant les conditions). Après J - 6, (lundi avant l'épreuve) l'intégralité de l'engagement sera conservée.

Les pilotes absents devront s'excuser par écrit uniquement (mails ou courrier) auprès du secrétariat de Ligue. Pour obtenir le remboursement de leur engagement (moins 1 € de frais de gestion), ils devront adresser obligatoirement le certificat médical au secrétariat de la Ligue AVANT LE LUNDI SUIVANT l'épreuve concernée ; si non pas de remboursement.

Les appels ou messages sur répondeur ne seront pas pris comme preuve d'avoir averti.

En cas d'annulation d'une épreuve pour des raisons administratives, météorologiques ou cas de force majeure, le remboursement ne sera effectué que si l'épreuve est annulée avant les séances d'essais et ce, dans les conditions prévues par engage-sports.

8) Course

2 manches de 12 mn + 1 TOUR pour les 65 cm3

2 manches de 15 mn + 1 TOUR pour les 85 cm3

2 manches de 20 mn + 1 TOUR pour les autres séries (motos)

Particularité de la consolante

Consolante minimum 15 pilotes : 2 manches de 15 mn +1 tour

Toutes catégories confondues (125cc, MX1, MX2)

Si minimum 2 séries (MX1/MX2 ou MX1/125 ou MX2/ 125 ou MX1/MX2/125) une Super Finale pourra avoir lieu et sera considérée comme 1 manche avec attribution des points.

1 manche de 15 mn + 1 tour (maximum 30 pilotes)

Les essais débiteront à 8 h précises.

OBLIGATION de faire un tour de reconnaissance sans se doubler et à allure réduite pour toutes les catégories.

Tout non-respect pourra être sanctionné par un avertissement par le Jury.

PARC PANNEAUTEUR

L'accès au parc panneauteur est uniquement réservé aux licenciés (licence F F M et au passe organisateur)

RETOUR à la compétition après blessure

A la suite d'une blessure (survenue lors d'une compétition, d'un entraînement ou autre) pour toute reprise de la compétition, le pilote sous sa responsabilité devra fournir un certificat de consolidation.

Dans le cas contraire sa participation sera refusée.

9) Divers

Le classement général du Championnat sera établi d'après les résultats de TOUTES les EPREUVES

En fin d'année les 3 premiers du classement définitif seront récompensés (coupe).

Nous vous rappelons que le paddock n'est pas surveillé, que vos motos et votre matériel sont sous votre entière responsabilité en aucun cas la responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

Toute clause inscrite dans un règlement particulier d'une manifestation en contradiction de notre règlement sera caduque et non avenue

10) Autres sanctions ou disqualifications

Toutes aides extérieures sur la piste sont interdites, le non-respect entrainera une disqualification du pilote pour la manche.

Tout pilote qui aura coupé le parcours sera automatiquement exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction (si pendant les essais chrono, il sera classé dernier de ces essais)

L'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans la limite de l'espace prévu à cet effet sous peine d'exclusion du pilote.

Pendant les courses ou les essais chrono un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation, il est strictement interdit de s'arrêter au bord de la piste = 1 avertissement.

Toute infraction sous le drapeau jaune et blanc à croix rouge constatée par une constatation de fait par un commissaire, un officiel sera une disqualification de la manche ou s'est passée l'infraction (rappel article 2.3.1.5 du Code Sportif).

Pour tout geste agressif, insulte, remarque désobligeante envers un organisateur, un commissaire, un pilote ou un accompagnateur, le Jury pourra prononcer un avertissement, une sanction, une disqualification ou une exclusion au pilote mis en cause.

Le Jury pourra attribuer, aux pilotes, des avertissements pour des infractions ou autres, qui seront notifiés sur le cahier disciplinaire et consultables à chaque épreuve.

2 avertissements équivalent à une sanction, ou une disqualification, ou une exclusion de l'épreuve en cours ou une amende selon les faits reprochés.

Tout ceci sera notifié par le Jury de l'épreuve.